



## Oxygénothérapie

---

### Objectifs

- Offrir une prestation de qualité avec comme critère : disponibilité, empathie (médecin, patient), réflexion et efficacité.
  - Répondre concrètement à toutes les demandes en apportant notre expertise dans la connaissance des différentes formes d'administration d'oxygène.
- 

### Prestations de la Ligue pulmonaire

- Installation d'un système d'oxygénothérapie **dans un délai de 4h à 48h** en fonction du degré d'urgence défini par le médecin prescripteur.
- Prise en charge individualisée et accompagnement du patient et de son entourage.
- Contrôle régulier et rapport infirmier au médecin prescripteur.
- Recherche de solutions adaptées tout au long de la thérapie, en étroite collaboration avec le médecin prescripteur.
- Installation de diverses formes d'oxygénothérapie : O2 liquide, concentrateur d'oxygène, système mobile, gaz comprimé, etc.
- Evaluation des besoins du patient selon les critères de compliance, de mobilité et de dépendance au traitement

suite au verso

**Les principales formes d'administration d'oxygène**

**La bouteille d'oxygène** est le système remis pour une thérapie d'appoint ou en réserve. Prescrite sur la base d'une ordonnance courte durée « 4 », la Ligue pulmonaire organise l'installation en tenant compte des possibilités et limitations du patient et/ou de son entourage.

La Ligue assure également le suivi, elle apporte les prestations de conseils et de soins nécessaires si prescrites, ceci par le biais de son personnel infirmier. Nb : l'autonomie d'une bonbonne de 10l est de 16.5 heures à 2l/min.



**Le concentrateur d'oxygène** constitue actuellement la source d'oxygène la plus fréquemment présente à domicile. Il prélève (et concentre) l'oxygène de l'air ambiant. Raccordé à l'appareil par un tuyau allant jusqu'à 15m de long, les malades peuvent se déplacer librement chez eux et vaquer à leurs activités quotidiennes. Le fonctionnement et l'entretien d'un tel appareil est simple, mais son utilisation est limitée pour un emploi stationnaire.



**Le système de gaz comprimé mobile avec valve économiseuse** complète le traitement à domicile au moyen du concentrateur et permet des déplacements et des occupations hors du domicile. Les régulateurs d'oxygène électroniques ne fournissent que la quantité d'oxygène nécessaire à chaque inspiration. La durée d'une bonbonne de 2l à 2l/min varie entre 10h et 15h. Ces systèmes sont mis à dispositions par la Ligue pulmonaire sur la base d'une ordonnance médicale. Un suivi infirmier spécifique est aussi assuré pour ce type de traitement.



**Le concentrateur portable** complète depuis peu la gamme d'appareil d'oxygène de déambulation, il a l'avantage d'être homologué par la plupart des compagnies aériennes pour une utilisation en cabine par le patient. L'appareil fonctionne avec 1 ou 2 accumulateurs, sur une alimentation 12V et se recharge sur du 220V.



**L'oxygène liquide** est, dans certaines situations, préféré au concentrateur pour les patients nécessitant un débit d'O<sub>2</sub> élevé ou pour ceux qui sont encore très mobile : activité professionnelle, traitements ambulatoires, voyages fréquents en Suisse. Cette forme d'oxygène se compose d'une cuve fixe dans laquelle est entreposée de l'oxygène réfrigéré à -183° et d'un appareil portable en a besoin pour ses déplacements.

Tout comme lors de l'utilisation du concentrateur d'oxygène, les malades peuvent se déplacer librement chez eux et vaquer à leurs activités quotidiennes. Ce système nécessite par contre un remplissage régulier, qui varie en fonction des débits consommés par le patient et les pertes liées au réchauffement du liquide. Plusieurs modèles de portables peuvent être mis à disposition, remplis correctement, leur autonomie peut varier de 4 à 12h sur la base d'un débit de 2l/min en fonction du modèle utilisé.

L'installation de l'oxygène liquide est organisée par la Ligue pulmonaire fribourgeoise en partenariat avec les fournisseurs de gaz.

En plus, la Ligue pulmonaire a développé un réseau de stations d'oxygène liquide dans différentes régions de Suisse où les patients peuvent aller remplir leur portable 7j/7j librement.

Les adresses sont accessibles via le site : [www.liguepulmonaire.ch/stations](http://www.liguepulmonaire.ch/stations)

